

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, M. Cyrille Paquereau, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Françoise Clénet, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Marie-Noëlle Guittet (procuration à Mme Marie-Claude Bailliard), M. Franck Nicolon (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 27	Excusés : 2	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

Agenda 2021 et agenda 2030

- ♦ **Bilan de l'agenda 21 et projet d'agenda 2030 – présentation et approbation**

Monsieur le Maire rappelle que,

La Ville de Clisson s'est engagée dans un programme de développement durable nommé 'Agenda 21' voté à l'unanimité le 17 janvier 2019, après une phase de consultation interne et citoyenne de 12 mois encadrée par un bureau d'étude externe.

Ce programme comprenait 44 objectifs, 175 moyens d'actions répartis sous 4 grands axes :

- Axe 1 : Préserver la nature, la biodiversité et les milieux naturels,
- Axe 2 : Lutter contre l'effet de serre,
- Axe 3 : Favoriser l'épanouissement de chacun et renforcer les solidarités,
- Axe 4 : Favoriser un développement et une consommation responsable.

Avec plus de 70 % des moyens d'actions réalisés ou en cours en 2022, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance du bilan de l'Agenda 21. Ce bilan a été réalisé par les services municipaux, en lien avec le COPIL 'Agenda 21' et en concertation avec la population (cf. réunion publique participative en date du 17 mars 2022).

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2015, 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé 'Agenda 2030'. Au cœur de ce dispositif, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Dans le cadre de la réflexion sur le renouvellement de la démarche de développement durable et afin de poursuivre le travail autour de la transition écologique, la ville de Clisson propose une nouvelle feuille de route claire, concise et construite pour répondre aux enjeux des objectifs de développement durable mondiaux issus, des Accords de Paris, aux sollicitations des usagers qui ont émergés en cours du bilan et créer une suite à son Agenda 21.

Ce nouveau plan d'actions intitulé 'Agenda 2030' se décline autour de 3 axes :

- Axe 1 : Préserver la biodiversité et ses habitats,
- Axe 2 : Mobilité et énergie,
- Axe 3 : Éducation, santé et solidarité.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance du programme 'Agenda 2030'.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent Maldelar, conseiller municipal, délégué à la transition écologique,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les Accords de Paris adoptés par 196 parties lors de la COP 21, le 12 décembre 2015 ayant comme objectif de limiter le réchauffement climatique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 janvier 2019 adoptant le programme d'actions 'Agenda 21',

VU le bilan de l'Agenda 21 et les moyens d'actions déjà mis en œuvre et ceux en cours,

VU le projet d'Agenda 2030,

VU l'avis émis par le Comité de pilotage 'Agenda 21',

VU l'avis émis par la commission 'Cadre de vie, travaux, voirie, réseaux, bâtiments communaux, proximité et sécurité, urbanisme', réunie le 6 mars 2023,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du bilan des actions mises en place dans le cadre de la démarche 'Agenda 21' de la Commune de Clisson, annexé à la présente délibération,

ADOpte le programme d'actions 'Agenda 2030' de la Commune de Clisson, tel qu'il est annexé à la présente délibération,


AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

2.7 MARS 2023

- son affichage le

2.7 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20230316-DEL-230316-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.